

SPS SERVICES

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 500 €

Siège social : 9 rue des Colonnes

75002 PARIS

108 664 640 RCS PARIS

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 19 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 19 août, au siège social,

Monsieur Cornel-Dorel ERDEI, né le 20 août 1981 à Oradea (Roumanie), de nationalité roumaine, demeurant 2 avenue Paul Eluard, 93000 Bobigny, associé unique et Président de la société SPS SERVICES, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social,

Vu l'article 1835 du Code civil et les articles L. 210-2, L. 227-1, L. 227-5 et L. 227-9 du Code de commerce ;

Vu les statuts de la Société ;

Vu l'extrait Kbis de la Société à jour au 13 août 2026 ;

a pris les décisions suivantes :

- Extension et reformulation de l'objet social ;
- Modification corrélative de l'article 2 des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique décide, à compter du 19 août 2026, d'étendre et de reformuler l'objet social afin d'y intégrer expressément les activités de prestations de services et de développement commercial, d'apport d'affaires, de publicité et de commercialisation de leads, de négoce de matériaux et de matériels de construction, de travaux de bâtiment tous corps d'état exécutés en sous-traitance, de nettoyage, de commercialisation et d'installation de caméras et systèmes de vidéosurveillance, de consulting informatique, de commerce de matériels informatiques, téléphoniques et de télécommunications, ainsi que l'achat et la vente de tous produits non réglementés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de remplacer intégralement l'article 2 des statuts par les dispositions suivantes :

Article 2 - OBJET

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- toutes prestations de services, de conseil, d'assistance et d'accompagnement au profit des entreprises, professionnels et particuliers, notamment en matière de stratégie, d'organisation, de développement commercial, d'optimisation du chiffre d'affaires, de gestion de projet et de support administratif ou technique ;
- l'apport d'affaires, la mise en relation, la recherche et la présentation de clientèle, la prospection et l'intermédiation commerciale, à l'exclusion de toute activité réglementée pour laquelle la Société ne disposerait pas des autorisations, cartes, inscriptions ou agréments requis ;
- la communication, la publicité, le marketing, la conception et la diffusion de supports promotionnels, ainsi que l'achat, la vente, l'importation, l'exportation et la distribution d'objets publicitaires et promotionnels (« goodies »), de cadeaux d'affaires, de fournitures et matériels bureautiques et de produits, matériels et solutions d'emballage ;
- l'acquisition, la collecte, la qualification, la segmentation, la gestion, la mise à disposition, l'achat, la vente et la commercialisation de contacts, prospects et opportunités commerciales (« leads ») licitement collectés et

transmissibles, dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, à la prospection commerciale et aux droits des consommateurs ;

- l'achat, la vente, le négoce, l'importation, l'exportation et la distribution de tous types de matériaux, produits, fournitures, équipements et accessoires destinés au bâtiment, à la construction, à la rénovation et à l'aménagement ;
- l'étude, le chiffrage, la prise en charge, l'organisation, la coordination, le pilotage et le suivi de travaux de bâtiment tous corps d'état, de construction, rénovation, aménagement, finition, entretien et maintenance, l'exécution matérielle des travaux étant confiée à des sous-traitants indépendants dûment immatriculés, professionnellement qualifiés et assurés, sans préjudice des qualifications, garanties et assurances obligatoires applicables à la Société en considération de son rôle contractuel ;
- les prestations de nettoyage courant, industriel, technique et de fin de chantier, ainsi que l'entretien de bureaux, commerces, immeubles, parties communes, entrepôts et locaux professionnels ou privés ;
- l'achat, la vente, le négoce, l'importation, l'exportation, la location sans conducteur ni opérateur et la mise à disposition de matériels, machines, outillages et équipements de construction, de chantier et de manutention, neufs ou d'occasion ;
- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la location, l'installation, le paramétrage, l'entretien et la maintenance de caméras, systèmes de vidéoprotection ou de vidéosurveillance et équipements électroniques connexes, à l'exclusion de la surveillance humaine, du gardiennage, de la télésurveillance, du traitement d'alarmes et de l'exploitation d'un poste de sécurité, sauf obtention préalable des autorisations requises ;
- le conseil et le consulting informatique, l'audit, l'étude, la conception, l'intégration, l'installation, le paramétrage, l'assistance, le support, la maintenance et l'infogérance de systèmes d'information, de réseaux et de solutions numériques, ainsi que l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation et la distribution de matériels, équipements, accessoires et consommables informatiques, téléphoniques, électroniques, de télécommunications et de réseaux ;
- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le négoce, la distribution et le commerce, notamment en ligne, de tous produits, marchandises, matériels, fournitures, biens et accessoires non réglementés, neufs ou d'occasion ;
- la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, entreprises ou groupements français ou étrangers, créés ou à créer, dont l'activité se rattache directement ou indirectement à l'objet social ou est susceptible d'en favoriser le développement.

Les activités soumises à une autorisation, une qualification professionnelle, une assurance obligatoire, un agrément, une carte professionnelle, une inscription ou une déclaration préalable ne pourront être effectivement exercées qu'après accomplissement et maintien de l'ensemble des conditions correspondantes.

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, artisanales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement.

Les autres articles des statuts demeurent inchangés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité, de dépôt et d'inscription modificative auprès du Guichet unique, du Registre national des entreprises et du Registre du commerce et des sociétés, et de répondre à toute demande de régularisation purement matérielle.

Le présent procès-verbal sera répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

L'Associé unique et Président
Monsieur Cornel-Dorel ERDEI

Signature :



Certifié conforme pour l'accomplissement des formalités légales.